



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENTS 780-16, 860-04 ET 947**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par l'assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 13 décembre 2021, les règlements suivants :

780-16 - Règlement modifiant le Règlement 780 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement;

860-04 - Règlement amendant le Règlement 860-01 et ses amendements afin de modifier l'article 3.10 Horaire des collectes municipales;

947 – Règlement créant un réserve financière destinée au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 15 DÉCEMBRE 2021.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA